

Réunion du comité de pilotage des sites Natura 2000
FR 9410107 « Vallée d'Asco, Forêt de Tartagine et Aiguilles de Popolasca »
Olmi Cappella - 23 janvier 2012

Après les paroles d'accueil du maire, le Président du COPIL rappelle que cette réunion fait suite à la rencontre du 11 janvier 2012 à Corscia, à laquelle les élus du site concerné n'avaient pu se rendre.

Il expose que le DOCOB est un document de réflexion englobant à la fois protection de la faune, de la flore et de leurs habitats ainsi que développement économique, dans le respect d'un équilibre de toutes les composantes du territoire. Les projets de préservation de la nature participent à la mise en valeur du territoire puisqu'ils génèrent des activités en périphérie. L'esprit de concertation conditionne la progression de toutes les démarches, que ce soit pour les DOCOB ou la création des réserves naturelles.

B. Recorbet intervient au nom de l'Etat en l'absence des sous-préfets, excusés.

Il remercie la mairie, le Président du COPIL ainsi que le PNRC, maître d'ouvrage.

Il souligne que le DOCOB contient énormément d'informations et qu'il y aura quelques améliorations à apporter aux fiches actions et prévient que la difficulté surgira au niveau des moyens apportés par l'Etat et les collectivités. C'est pourquoi la mobilisation des crédits FEDER s'avère incontournable.

Le constat est que l'on travaille sur des espèces compliquées mais la tâche accomplie depuis de nombreuses années a permis d'accumuler des connaissances.

Le Président du COPIL signale à ce sujet qu'il faudrait arriver à déterminer les causes de la disparition récente de 3 couples de gypaètes dans le sud et le centre de la Corse (cette ZPS n'est pas concernée). La perte de tout élément patrimonial peut avoir une incidence négative pour le développement et tous les acteurs doivent prendre conscience qu'il faudra faire des concessions à l'exemple de la FFME.

P. Benedetti informe que, pour ce qui le concerne, il a communiqué toutes les données en tant qu'expert dans le cadre de ses compétences et connaissances (pastoralisme-mouflons-cerfs). Il souhaiterait que la gestion des territoires puisse se faire avec les moyens adéquats.

Le Président du COPIL répond que le Parc s'est énormément investi au niveau de la montagne et que l'action menée conjointement avec A Muntagnera en direction des éleveurs a été accueillie de manière très positive.

Pour M Vadella, les DOCOB tracent la voie afin d'aboutir à un consensus entre toutes les activités. Le manque de coordination constitue un obstacle aussi bien que le manque de moyens. L'intérêt du DOCOB est de montrer que le territoire est une entité qu'il convient de gérer de manière globale.

Monsieur Aledo informe que la municipalité a repris le projet de création de la réserve naturelle d'Asco. Une modification du dossier initial a été demandée afin d'exclure la station de ski du périmètre retenu et laisser ainsi le champ libre pour le développement des activités économiques.

L'existence de cette réserve sera un atout pour la valorisation du territoire.

Il ajoute qu'il y a actuellement deux bergers installés sur la commune (un à mi-temps et un à temps plein).

S Leccia formule le vœu d'avoir plus de temps pour examiner les DOCOB et y apporter d'éventuelles modifications car les services de l'OEC ont en charge le suivi de tous les DOCOB insulaires.

B. Recorbet rappelle que l'impératif est de mobiliser rapidement les crédits européens.

L'ONF redoute une mise sous cloche de la forêt et souhaite poursuivre les coupes.

Le Président du COPIL reprend que si la réunion avec les élus d'Asco a été reportée, c'est que leur présence était indispensable compte tenu des questions qui ont été soulevées sur ce sujet lors de la réunion à Corscia.

B. Recorbet insiste sur le fait qu'un programme Life Pin Laricio a été piloté par l'ONF dans lequel un des volets importants était la conservation de la sittelle corse et, partant, qu'elle fait partie des espèces prioritaires pour lesquelles la commission européenne sera particulièrement vigilante. C'est pourquoi un consensus devra être trouvé. En effet, la ZPS abrite environ 5% de la population mondiale !

P.A. Acquaviva précise que la FFME a fait des concessions puisque concernant le Gypaète, sur la base d'un accord avec la DREAL et le Parc, en cas de présence de l'oiseau au nid, l'interdiction de l'activité d'escalade sera applicable. Les pratiquants seront informés via internet sur les aires concernées par cette disposition. Cette question a été abordée lors de la réunion du comité de pilotage Sports et Développement.

Le Président du COPIL fait remarquer que le PNRC n'en fait pas partie et qu'il aurait toute légitimité pour figurer parmi les membres de ce comité.

Il saisit cette opportunité pour informer que dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle charte, avec l'aval du Président de l'Exécutif de la CTC, des transferts de compétence et de moyens se feront vers le Parc pour ce qui a trait aux sports de pleine nature.

Il souligne que le Parc doit utiliser l'environnement pour œuvrer en faveur d'un développement harmonieux et cohérent car l'intérieur n'est pas prêt pour accueillir l'afflux des visiteurs de plus en plus important. Le besoin de clarification sur le rôle de chacun est indéniable (gestion des cours d'eau, tourisme équestre...).

S Nucci présente les propositions de gestion.

Le site est scindé en trois sous unités, situées essentiellement sur le domaine communal et en milieu rupestre. Calées sur les territoires des couples reproducteurs du gypaète barbu, elles hébergent plusieurs autres espèces.

Le suivi annuel effectué depuis 28 ans a permis de constater que la reproduction du gypaète barbu sur les sites d'Asco et de Tartagine est en déclin et que le site de Popolasca reste parmi les plus productifs.

Cette zone est également très importante pour la sittelle corse (voir remarque précédente de M. Recorbet).

Les activités sur ce secteur suivent la saisonnalité et sont essentiellement liées à l'éco-tourisme. La préoccupation majeure porte sur le déroulement des activités bruyantes notamment en période hivernale, moment de la reproduction, durant lequel tout évènement susceptible de provoquer la désertion des oiseaux peut être fatal.

Les mesures retenues sont basées sur 3 axes principaux :

Le nourrissage artificiel déjà mis en œuvre par le Parc Régional depuis une vingtaine d'années. Un nouveau protocole prévoit sa généralisation sur toute l'année d'autant plus qu'en raison des déplacements effectués par les gypaètes certains charniers peuvent profiter à plusieurs couples.

B. Recorbet déroule le principe du nourrissage spécifique qui mobilisera un grand nombre de personnes.

Un des éléments à prendre en compte est que depuis 1997 seuls les couples de gypaètes ayant accès aux cadavres de mouflons ont réussi leur reproduction certaines années. Malheureusement les efforts entrepris ne sont pas encore en mesure de garantir la préservation de l'espèce. Il est à noter que les réserves de chasse d'Asco-Cintu sont un atout car situées dans l'aire d'action du gypaète. Il peut ainsi accéder à l'ensemble de la population de mouflons du Cintu.

Le soutien à l'élevage extensif passe par l'aménagement et la gestion concertée des sites et un travail de collecte de toutes les données sur les ongulés sauvages et petits ruminants préférés par le gypaète.

Le schéma sur l'évolution du pastoralisme depuis 30 ans dans le secteur montre qu'il y a une diminution du nombre des exploitants mais des troupeaux plus conséquents.

Les derniers comptages ont été réalisés par l'ONCFS en 2009 pour le mouflon, par le Parc Régional en 2011 pour le cerf, et sont en cours sous l'égide de A Muntagnera sur le cheptel.

B. Recorbet s'interroge sur la longévité des populations de chèvres sauvages.

M. Vadella lui répond qu'elles vivent très longtemps mais que la reproduction n'est pas très conséquente et qu'il y a une forte mortalité chez les petits.

La préservation des sites de nidification se fait à travers la délimitation de zones de sensibilité majeure (ZSM) conformément au plan national d'actions en faveur du gypaète barbu (PNA gypaète). Elles sont constituées de zones cœurs et de zones tampons. Les activités bruyantes telles que le survol aérien, l'exploitation forestière, la chasse... peuvent induire des perturbations en période de reproduction du gypaète. Plusieurs critères sont pris en compte au cas par cas (fréquence de l'activité, niveaux sonores, topographie...).

La difficulté vient du fait que le gypaète peut changer de nid d'une année à l'autre et que les limites bougent donc en fonction du lieu où il s'installe.

B. Recorbet précise qu'en général les zones cœurs sont rocailleuses et assez inhospitalières.

Une convention passée entre les ministères de la défense, de l'écologie et la LPO prévoit une gestion planifiée des survols. L'objectif est d'étendre de manière contractuelle ou réglementaire l'interdiction de survol en dessous de 1000 m selon les modalités retenues dans la convention citée ci-dessus.

Il répond à Monsieur Aledo, qui s'inquiète du développement du survol touristique, que cet aspect sera spécialement retenu dans la réglementation en cas de mise en place de la future réserve.

S. Nucci note que les plans de gestion de la forêt et de la sécurité incendie doivent prendre en compte ces zones.

Les agents de l'ONF font remarquer qu'une grande partie de la zone tampon couvre la forêt territoriale et que des coupes sont prévues. A ce jour, il n'y a pas de réponse du propriétaire.

B. Recorbet affirme que la zone tampon ne peut être redéfinie et qu'il faudra rediscuter des mesures à mettre en œuvre lors de l'élaboration du nouveau plan prévu pour l'année prochaine. Il rappelle que tous les organismes se sont engagés en validant les ORGFH-Corse et qu'il serait logique de maintenir une continuité dans l'action.

Les agents de l'ONF répliquent qu'ils ne peuvent s'exprimer à la place du propriétaire d'autant plus que c'est tout un pan de l'activité économique qui est en jeu.

B. Recorbet soutient que c'est une réponse technique qui est attendue et donc du ressort de l'ONF et que le Parc est en droit d'avoir cette réponse. Les contraintes sont connues de tous et exigent des efforts de toutes les parties dans un contexte de rapprochement pour la mise en œuvre des mesures.

Les agents de l'ONF concèdent qu'une réunion annuelle de tous les intervenants devra être organisée.

S. Leccia informe que le Président de l'OEC a une délégation pour représenter la CTC sur les sites Natura 2000. Un comité de pilotage a été mis en place avec la CTC et l'ODARC. Toute cette problématique sera abordée de manière globale dans le cadre de la stratégie qui sera définie.

S Nucci rappelle que les périodes de sensibilité sont connues pour chacune des espèces ciblées, que beaucoup d'efforts ont été faits pour transmettre les informations et que des compromis sont possibles.

Les agents de l'ONF sont d'accord pour prendre en considération les éléments dans les projets d'aménagement si ceux-ci leur sont transmis régulièrement. La sittelle corse a déjà été intégrée dans la programmation des travaux. Ils soulignent que la consigne de conserver les arbres morts en pleine parcelle a été retenue malgré le risque que cela représente

Ils précisent également que des travaux sont prévus dans le périmètre proposé en extension de la ZPS.

Le PRMF ainsi que le DOCOB du massif du Cintu prévoient des brûlages dirigés autour du village. B.Recorbet propose d'adapter le calendrier sans modifier les plans de travaux. Eu égard à la fermeture des milieux, des travaux bien faits ne peuvent qu'être bénéfiques pour un grand nombre d'espèces de faune et de flore.

Les agents de l'ONF souhaiteraient que les sapeurs forestiers du conseil général soient associés à la programmation.

P Benedetti ajoute qu'aucune information n'est délivrée à ce niveau sur leurs interventions et qu'aucune étude n'est réalisée sur l'impact de ces interventions.

M. Aledo confirme qu'il a constaté un lessivage énorme des terres et la disparition de certaines espèces végétales.

Cependant il est admis par tous que le risque de voir brûler toute une forêt est bien supérieur aux inconvénients qui peuvent découler des opérations de brûlage contrôlé.

Pour le Président du COPIL, il convient d'adresser un courrier aux présidents des conseils généraux afin de pallier l'absence de coordination et parallèlement de se rapprocher du Département de l'Université de Corse en charge des feux de forêt.

M Vadella souligne qu'un comité technique avait été mis en place pour suivre ces questions avec un protocole de suivi sur 5 ans. Il fait remarquer que chaque zone répond différemment à l'impact du feu et que les bergers, qui connaissent leur territoire, brûlaient à bon escient.

Il est essentiel de procéder à des ouvertures du milieu de manière raisonnée.

M. Aledo fait constater que les aménagements réalisés dans le cadre du plan FEOGA et de la PRMF ont été réalisés avec le concours des experts et ont été un succès et qu'il convient de ne pas aller dans le sens contraire.

S. Nucci intervient sur les perturbations et les risques de collision avec les lignes électriques et les câbles aériens. Les activités de pleine nature ne sont pas répertoriées parmi les sources de dérangement sur ce secteur.

Cependant il n'a pas été possible d'obtenir les informations en ce qui concerne la chasse.

B.Recorbet suggère de communiquer les périmètres des ZSM aux sociétés de chasse afin qu'elles s'adaptent et fassent leurs remarques.

M.Aledo précise que les chasseurs sont présents en octobre-novembre et qu'ils ne fréquentent plus la montagne passé cette période.

P. Benedetti informe que depuis les années de grande sécheresse (2003-2007), les mouflons se sont déplacés vers le versant nord du massif du Cintu -ce qui a pu être vérifié lors du comptage de 2009 -et vers le Niolu. Ils sont exposés à une plus grande compétition sur les zones où évoluent des ovins et caprins. L'objectif est que les populations de mouflons investissent la Haute Vallée du Tavignano et la Restonica. Cependant l'afflux de visiteurs peut constituer un frein à cette expansion de même que la forte mortalité des agneaux constatée début septembre, qui est peut-être due à la faible disponibilité alimentaire.

Les éléments de connaissance obtenus lors des comptages et du programme life mouflon sont importants mais méritent d'être complétés dans le cadre d'une coopération avec les autres organismes.

Présentation des fiches actions

Les objectifs à atteindre qui figurent dans les différentes fiches exigeront la mise en place de groupes de travail que ce soit pour le suivi des espèces, la réalisation des aménagements forestiers dans le respect des zones de sensibilité, ou l'extension du périmètre de la ZPS.

La communication est un volet important de la mise en œuvre qu'il faudra orienter également vers les privés dont les activités « sauvages » ne sont pas gérées.

PA Acquaviva ajoute qu'un travail de fond doit être fait dans les écoles. La FFME mène déjà des actions au niveau de la flore en collaboration avec le CBNC et le soutien financier de la DREAL.

Le Président rebondit sur le besoin de sensibiliser les populations et soutient que des campagnes seront menées par micro-régions par le service Education à l'Environnement du Parc.

Monsieur Aledo évoque la possibilité de réintroduction de l'espèce.

Pour P. Benedetti, cette solution ainsi que le renforcement de population ne sont acceptables que si les facteurs à l'origine de la disparition ou de la diminution sont vraiment établis.

A ce propos, B.Recorbet expose qu'en Sardaigne où la population avait été exterminée pour les collectionneurs et par le poison destiné aux renards, une expérience a été menée. Cependant les trois juvéniles réintroduits ont également succombé au poison. Cet échec a conduit à un arrêt de l'opération.

La situation est différente dans les Alpes où l'on peut dénombrer une vingtaine de couples sur 25 ans.

Pour la Corse, la difficulté à cerner les véritables causes de la disparition des couples obligera à se questionner finalement au niveau de la variabilité génétique. Pour l'heure, l'interrogation subsiste. On n'a pas relevé de cas d'empoisonnement mais ces dernières années des tirs ont été constatés sur les aigles. D'où la nécessité d'entamer une véritable campagne d'information.

Le Président du Parc propose de valider les documents d'objectifs à condition d'y intégrer les réserves de l'OEC et les réserves et observations qui seront transmises avant la fin du mois de février par la commune de Corte.

Le document d'objectifs est validé sous réserve d'y intégrer les modifications demandées par les partenaires.

Compte tenu de la forte implication du Parc en faveur de la sauvegarde du gypaète et des nombreuses actions déjà menées depuis de nombreuses années, il est admis que la présidence du COPIL continue à être assurée par l'actuel Président et que l'animation du DOCOB soit confiée au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

Le Président lève la séance.

LE PRESIDENT.



J.L. CHIAPPINI

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse

Comité pilotage local du Site Natura 2000

FR 9410107 « Haute vallée d'Asco, Forêt de Tartagine, Aiguilles de Popolasca »

Réunion du lundi 23 janvier 2012

Mairie d'Olimi Cappella

NOMS, PRENOMS	Collectivités ou organismes	Coordonnées (Tel, Mail)	SIGNATURE
VADILLA N.	A MONTAGNERA	mm vs @ gmail	
Cristiani Pierre-François	A MONTAGNERA	cristiani.pf@hotmail.fr	
LECCA Sébastien	O.E.C	04 95 58 11 78 lecca@oec.fr	
EVILONI Paul	Mairie ASCO	04 95 47 8 207	
ALEO J.-A	Mairie ASCO	u	
Reorbet B.	D.R.S.A.L de Corse	04 95 51 7 980	
J. L. CHIAPPINI	P ^h . COPIL	06 09 11 50 45	
F. YARAZI	Mairie Cappella	04 95 61 90 12	
ACQUAVIVA Paul Antoine	compagnie des guides	06.22.50.70.29	
COLOMBANI Isabelle	PNRE	0671664369 edoumbani.isabelle@orange.fr	
BENJETTINI F.	OWCES	0625032132	
POLIFRONI Pierre	DNF	06.18.01.81.08 pierre.polifroni@dnf.fr	
Pascal Genty	agent Patrimonial DNF d'Olimi-Cappella	pascal.genty@dnf.fr	
NUCCI Stéphanie	chargée Mission PNRE	nucci@pnre@hotmail.fr	
EXCUSES			
M. Sous-Prefet Corte			
M. Sous-Prefet Calvi			

MEMBRES COPIL SITES NATURA 2000

- Monsieur le Directeur de la DREAL
- Monsieur le Sous-Préfet de Calvi
- Monsieur le Sous-Préfet de Corte
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Corse
- Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse
- Monsieur le président du conseil général de Haute Corse
- Monsieur le président du PNR
- Monsieur le président de la Communauté de Communes du Centre Corse
- Monsieur le président de la Communauté de Communes de Calvi Balagne
- Madame la présidente du S.I pour la défense contre l'incendie et la protection de la nature
- Monsieur le président du SIVOM du Niolu
- Monsieur le Maire de Corte
- Monsieur le Maire d'Asco
- Monsieur le Maire d'Olmi Capella
- Monsieur le Maire de Castiglione
- Monsieur le Maire de Corscia
- Monsieur le Maire de Calenzana
- Monsieur le Maire de Venaco
- Monsieur le directeur régional de l'Office National des Forêts
- Monsieur le délégué régional de l'ONCFS
- Monsieur le directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse
- Monsieur le directeur de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse
- Monsieur le président du centre régional de la propriété forestière de Corse
- Monsieur le président de la chambre départemental d'agriculture de Haute Corse
- Monsieur le président de l'association "A Muntagnera"
- Monsieur le président de la fédération des chasseurs de la Haute Corse
- Monsieur le président du conservatoire des espaces naturels de Corse
- Monsieur le président du club alpin français de Haute Corse
- Monsieur le président du comité Haute Corse de la fédération française de la montagne et de l'escalade
- Monsieur le président de la compagnie régionale des guides et accompagnateurs en montagne de la Corse
- Monsieur Antoni MARGALIDA Grup d'Estudi i Proteccio del Trencalòs / ap 43
- Monsieur Antoine FERACCI, Président du CPIE de Corte-Centre Corse - A Rinascita
- Monsieur Fabien ARRIGHI, Directeur du CPIE de Corte-Centre Corse - A Rinascita